



Réunion d'information syndicale CGT

**La CGT vous invite à une réunion d'information syndicale le
MERCREDI 24 JANVIER 2024**

de 9h à 12h, en mairie, salle Pierre de Roubaix.

Nous souhaitons vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. L'année 2023 a été chargée en revendications sociales. La CGT est à vos côtés pour que celles-ci soient défendues et que les agents obtiennent gain de cause pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Tout le monde peut venir. C'est un droit syndical. Vous devez simplement prévenir votre Responsable de service. Pas de perte de salaire. Venez nombreux !

Aussi, cette réunion sera l'occasion d'échanger ensemble sur différents sujets d'actualités :

- **Réforme RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel)
- **COS, avenir de celui-ci !**
- **Nouvel organigramme – nouvelles organisations des services / impacts sur vos conditions travail ?**
- **Revendications futures**
- **Questions diverses**

Les vœux de la CGT pour l'année 2024

La CGT des communaux de Roubaix vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année : la santé surtout, mais aussi beaucoup d'optimisme et de courage pour faire de cette année une véritable période d'équité et de réussite sociale.

L'année 2024 sera une année sociale. Tous les acquis sociaux sont menacés (PRIMES, RETRAITE...) par Emmanuel MACRON, le président des riches. En revanche, l'année sera généreuse pour le MEDEF, la hotte déborde, mais pour les autres, la théorie du ruissellement relève de la mauvaise farce dont ils seraient les Dindons. Et à tout cela, s'ajoute la crise d'inflation qui met à rude épreuve notre POUVOIR D'ACHAT depuis 2021.

A Roubaix, la Politique de la Ville est aussi à l'heure des promesses non respectées : la demande d'une augmentation du régime indemnitaire par le RIFSEEP pour tous nous a été refusée par le Maire alors qu'il s'était engagé dans son courrier du 27/03/2023 à revaloriser les primes du groupe G2 à hauteur de 265 € pour répondre à la gestion de crise des agents du Paris-Roubaix. Monsieur le Maire, vous n'avez pas respecté vos engagements écrits d'augmenter les primes pour les 1ers de cordées, les métiers difficiles, techniques et administratifs où la pénibilité règne. Vous n'avez pas non plus respecté par le RIFSEEP l'augmentation mensuelle de notre pouvoir d'achat mais au contraire, vous avez conditionné l'attribution d'un bonus de 35 € et la passage des niveaux pour certains agents notamment les G2 au détriment des autres.

Dans cette lutte du Paris-Roubaix, nous avons tout de même obtenu une augmentation des ratios d'avancement de grade en CAP pour toutes les catégories d'agents. Merci pour cela, même si l'Administration a décidé de ne pas nommer tous les promouvables des listes CAP.

Concernant la réforme RIFSEEP 2024, elle a été validée au CST du 8 décembre 2023 par les syndicats FO, UNSA et CFDT soit 3 voix en tout. Monsieur le Maire et l'Administration ont suivi dans ce sens, refusant nos propositions.

Les syndicats CGT (4 voix) et SUD (4 voix) ONT VOTE CONTRE SOIT 8 VOIX. Notre vote a été bafoué et le dialogue social est devenu une farce.

Dans son document de présentation du RIFSEEP en CST du 08/12/2023, l'Administration DRH écrit que le

RIFSEEP participe à l'augmentation du pouvoir d'achat et précise

qu'il est :

- PLUS ATTRACTIF :

<< PAR LA PERFORMANCE COLLECTIVE >> en 2023-2024.

- PLUS LISIBLE. **Réponse CGT : qui touche quoi en primes ? La transparence des iniquités de traitement est écrite, sachant aussi que la clause de sauvegarde s'applique (et heureusement qu'il n'est pas possible de baisser les primes acquises). On ne peut donc pas nous parler de transparence.**

- PLUS JUSTE. **Réponse CGT : FAUX, l'INEQUITE DE TRAITEMENT persiste : des miettes de 10 euros pour les G1 et mise en place de critères de conditions (encore inconnus à ce jour) pour le groupe G2 niveau 1, 2,3 pour obtenir un bonus de 35 € et pour les groupes 6 et 7.**

La CGT dit STOP à cette mascarade ! Tous les agents ont déjà largement participé à l'économie de plusieurs millions d'euros avec le plan PPES (plan pluriannuel d'économies et de performance des services) 2021-2022-2023. Où sont passées les économies budgétaires faites par les DG et Directeurs de services de la Ville ? Cela a un impact direct sur les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Les agents partis ou en arrêt ne sont plus remplacés et la charge du travail augmente pour ceux qui restent. Où est passée

la prime d'installation supprimée par les élus et Monsieur le Maire dès le début de leur mandat ?

Aussi, le nouvel organigramme des services validé fin 2023 va se traduire par une économie de budget supplémentaire que **vous allez devoir absorber, vous, agents de la Ville dans vos conditions de travail. La Ville a prévu une baisse de budget de 1,2 millions d'euros en 2024.**

La CGT dénonce ce manque de considération des agents et le non-respect des engagements pris par le Maire. La CGT apprécie la période de soldes, mais dénonce les Black Friday.

La CGT dénonce aussi les inégalités. Elle demande la reconnaissance et l'équité de traitement pour tous. Nous dénonçons avec force le coup de rabot financier que subit aujourd'hui l'ensemble des directions, et l'hypocrisie des postes non remplacés et remerciés pour certains d'aller voir ailleurs.

De plus, la CGT a demandé au Maire d'attribuer aux agents une prime de pouvoir d'achat en 2023 au même titre que les agents publics de l'État et des hôpitaux pour pallier la crise d'inflation. Malheureusement, le Maire a aussi refusé de donner cette prime, considérant que le RIFSEEP et Openeat face : **1€ par jour** avec Openeat, on peut s'acheter une baguette et encore, mais pour les condiments, Wallou !

Pour 2024, nos revendications de la CGT sont claires, nous demandons :

- **Un RIFSEEP plus juste, sans critères d'attribution pour tous les groupes et la fusion des groupes G1 et G2.**

- **Une augmentation d'Openeat de 100 € minimum par mois, pour être au même niveau que les autres collectivités disposant de tickets-restaurants.**

- **le versement d'une prime de pouvoir d'achat au même titre que les agents de l'État, des Hôpitaux e des autres collectivités territoriales (Lille, MEL, Wattrelos...) pour pallier l'inflation.**

- **Une mutuelle digne de notre santé.**

- Un contrat de prévoyance que la CGT demande depuis 2014. Le syndicat CGT continuera à tenir et à accomplir son rôle au sein des instances du dialogue social (CST, F3CST (ex-CHSCT), CAP) dans l'intérêt et la défense des agents. Notre combat sera mené à vos côtés, surtout en cette période agitée. Il entend prendre ses responsabilités en appelant à une unité la plus large. La CGT est consciente qu'elle ne gagnera pas toutes les batailles, mais elle les livrera toutes.

La Fonction Publique Territoriale est plus que jamais attaquée et elle apparaît bien comme la cible principale du gouvernement MACRONNISTE tendant à réduire le champ et la qualité des services publics en France. Les attaques sur le terrain économique se conjuguent ainsi avec celles développées sur le plan statutaire.

Continuons à défendre le service public, nos emplois et notre pouvoir d'achat !

Frédéric Weytsman et toute l'équipe de la CGT

IL NE PEUT Y AVOIR DE REVOLUTION, QUE LA OU IL Y A CONSCIENCE. (JEAN JAURES)

[Réforme du RIFSEEP de la Ville de Roubaix / Les positions de la CGT sur cette réforme](#)

L'Administration avait prévu une enveloppe de **800 000 €** en 2023 pour le RIFSEEP avec les objectifs de :

- Etre plus lisible, plus juste et plus attractif

- Augmenter le socle de base pour les catégories C
- Valoriser les métiers et les responsabilités
- Harmoniser les montants avec la filière technique pour les catégories A et B
- La prise en compte de l'expérience peut se faire sur 3 niveaux : « débutant » sur le poste, « maîtrise » des compétences nécessaires, « expert » sur le poste. »

La mairie de Roubaix a confirmé une enveloppe supplémentaire de 500 000 € dans le budget prévisionnel 2024 pour augmenter le régime indemnitaire RIFSEEP. Elle disait préférer revaloriser le RIFSEEP plutôt que d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Le Maire s'était aussi engagé auprès des agents du groupe 2 de les revaloriser suite au mouvement de grève de 2023 : **« Sans attendre les demandes d'arbitrages qui me remonteront, je souhaite vous indiquer que le dernier palier du groupe de fonctions des métiers spécialisés (Groupe 2) doit être fixé à 265€ en 2024 pour résoudre les iniquités qui apparaissent au sein de ce groupe. »**, extrait du courrier de Monsieur le Maire du 27 mars 2023 envoyé aux agents.

Lors des réunions de concertation avec l'Administration sur le RIFSEEP (où l'on a entendu tout et son contraire !), la CGT a revendiqué l'avancée des agents à l'ancienneté du niveau 1 au 2 puis au 3 afin qu'il n'y ait pas de critères (inaccessibles pour les agents) mis en place. Cela garantissait aussi une équité de traitement entre les agents et entre les filières, évitant ainsi une concurrence.

La CGT a aussi défendu que certains métiers du groupe 1 soit reclassé en groupe 2 (agents de médiathèque, agents de logistique...) permettant une amélioration des primes. Elle a proposé également que les groupes 1 et 2 fusionnent à très court terme pour valoriser les agents et leurs métiers. Pas de réponse favorable pour le moment de l'Administration. Le groupe 1 n'a remporté que la somme de **10 € en plus** ! Félicitations pour les miettes !

Malheureusement, force est de constater que l'Administration a décidé de mettre en place des critères, qui nous sommes inconnus à ce jour, pour le groupe 2 ainsi que pour les groupe 6 et 7. Et le groupe 2 n'aura aucune évolution de ses primes en 2024, le **bonus de 35 €** étant **soumis à des conditions** pour le gagner, conditions qui seront vues au cours du 1er trimestre 2024. **Le Maire n'a donc pas tenu ses engagements pris en mars 2023 devant les agents. Adieu les 265 € de primes !**

Les groupes 1 et 2, les premiers de corvées présents pendant la période Covid et lors des émeutes urbaines en juillet dernier, o

nt donc été fièrement récompensés par Monsieur le Maire ! Il faudra vous en contenter, ou non... Mais que demande le peuple ? Sir Maire, DE RECONNAITRE LEUR TRAVAIL ET DE VIVRE DIGNEMENT ! Alors que les primes de certains groupes augmentent de façon exponentielle (cf. tableaux ci-dessous). La CGT a dénoncé ces inégalités et discriminations et a demandé que l'augmentation des primes entre les niveaux 1, 2 et 3 soit calculée **équitablement** pour tous les groupes. Mais la Mairie a encore refusé !

L'Administration a souhaité que les syndicats votent les yeux fermés la réforme RIFSEEP, avec des critères inconnus à ce jour.

Par respect pour les agents, leur travail, leur engagement et leurs luttes, **la CGT a voté CONTRE** cette réforme RIFSEEP proposée pour 2024 conformément à leur choix car Sir Maire et l'Administration n'ont pas appliqué leurs engagements et la mise en place de critères ne fera que monter les agents les uns contre les autres et développera des inégalités entre eux (par exemple, ceux qui auront le droit de conduire des machines, mission inscrite dans leur fiche de poste, le bonus 35€ leur sera versé ; mais si ce n'est pas noté dans leur fiche de poste, ils n'en auront pas le droit, même s'ils ont le permis CACES, pas de bol !, pas de bonus de 35€ !). **Voilà ce qu'il en est, voilà pourquoi la CGT a voté contre cette réforme.**

Tableau RIFSEEP dès le 1^{er} janvier 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
G1 Exécution	160 €	175 €	190 €
G2 Exécution avec spécialités	190 € (+35 € si critères atteints)	210 € (+35 € si critères atteints)	230 € (+35 € si critères atteints)
G3 Encadrement de proximité	300 €	350 €	400 €
G4 Qualification	300 €	400 €	520 €
G5 Encadrement intermédiaire	400 €	500 €	610 €
G6 Qualification supérieure	450 €	550 €	650 €

G7 Chef de service	600 €	750 €	900 €
--------------------	-------	-------	-------

Hausse des primes en euros par groupe entre 2023 et 2024

	Niveau 1 Evolution Entre 2023-2024	Niveau 2 Evolution Entre 2023-2024	Niveau 3 Evolution Entre 2023-2024
G1 Exécution	10 €	10 €	10 €
G2 Exécution avec spécialités	0 €	0€ ou +35€ sous conditions	0€ ou +35€ sous conditions
G3 Encadrement de proximité	+30€	+50€	+70€
G4 Qualification	+30€	+100€	+190€
G5 Encadrement intermédiaire	+50€	+115€	+190€
G6 Qualification supérieure	+150€	+220€ sous conditions	+290€ sous conditions
G7 Chef de service	600€	750 € sous conditions	900€ sous conditions

Ce que demande la CGT dans ce dossier RIFSEEP :

- L'augmentation des primes du groupe G1 et fusion à très court terme des groupes G1 et G2
- L'harmonisation des primes du groupe G2 en intégrant d'office les 35€. L'Administration dit vouloir créer une harmonisation des primes entre les filières administratives et techniques dans la réforme RIFSEEP. Mais pour le groupe G2, cela n'est pas appliqué car un bonus de 35€ sera attribué sous conditions.

La CGT dénonce cette injustice et demande donc que cette harmonisation soit effective pour le groupe G2 (administratif et technique) en intégrant d'office les 35 € dans le montant de la prime afin d'éviter toute inégalité et discrimination entre les agents.

La hausse du budget 2024 du RIFSEEP doit servir équitablement à tous les agents et non à quelques-uns.

COS - INFORMATIONS

Pour répondre aux nombreux dysfonctionnements constatés et rapportés par les agents depuis la prise en charge du fonctionnement du COS par les autres syndicats FO, UNSA et FSU, les membres élus de la liste « CGT, non syndiqués et retraités » ont provoqué le 30/09/2022 une nouvelle élection des membres du bureau pour en reprendre la gestion (pour rappel 12 membres CGT sur 25 membres composant le CA ont été élus en 2021).

Suite à une action en justice menée par le syndicat FO, cette élection a été invalidée pour non-respect des statuts et une Administratrice judiciaire a été nommée par le Tribunal pour gérer le fonctionnement courant du COS, organiser de nouvelles élections et convoquer une Assemblée générale.

Cette nouvelle élection a été organisée le 28/09/2023 par l'Administratrice judiciaire et elle a permis aux mêmes membres de la liste « CGT, non syndiqués et retraités », élus 1 an plus tôt mais non validés, de reprendre la direction du COS.

Depuis le syndicat FO avec l'appui de l'UNSA, FSU et SUD, cherche à mettre le doute dans l'opinion en évoquant des avantages dont pourraient profiter les membres actuels ou de privilégier les retraités au détriment des actifs.

Il est temps pour nous de dénoncer ces pratiques qui gênent le bon fonctionnement du COS et jettent le discrédit sur ceux qui œuvrent quotidiennement et bénévolement pour offrir les meilleures prestations aux adhérents du COS dans le respect des instances et du règlement en vigueur.

L'Administratrice judiciaire a aussi organisé l'Assemblée Générale le mardi 09/01/23 pour présenter et voter les comptes 2021 et 2022 de l'association. Elle a pointé des augmentations de dépenses pendant la gestion du COS par Madame Boucif en tant que présidente, pour des cartes cadeaux de la rentrée scolaire 2021 (+ 29 000€), et celles pour les agents actifs (+ 48 000€) pour lesquelles la disparition des feuilles d'émargement, et l'impossibilité donc de contrôler ce qui a été distribué à tel ou tel agent, ne permet pas de justifier de telles augmentations. Pendant cette AG, l'Administratrice judiciaire a également précisé que des frais d'avocat et d'huissier (plus de 4 000 €) avaient été payés directement par le COS durant la gestion du COS par Madame Boucif alors que ces dépenses n'ont jamais été validées au préalable par le Conseil d'Administration du COS.

Au vu de ces anomalies soulevées par l'Administratrice et du manque d'informations pour expliquer ces

dépenses, la majorité du personnel présent à cette AG a voté CONTRE la validation des comptes 2021 et 2022 du COS.

Ces anomalies financières et gestionnaires du COS sont imputables à la période présidée par Madame Boucif et nous chercherons à obtenir des explications.

Rejoignez-nous ! Le syndicat C.G.T. des municipaux de Roubaix

Je me syndique à la C.G.T.

Mairie 03.20.66.45.31 poste 4531 - 06.10.16.23.17

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....
.....
.....

Lieu de travail.....

Grade.....

E-mail: svndicat.cgt@ville-roubaix.fr